



# Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de la nappe astienne

## Budget Primitif 2019 Note de présentation brève et synthétique

### I Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet du syndicat.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires et est le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Le budget 2019 a été voté le 24 janvier 2019 par le comité syndical.

### II Priorités du Budget 2019

En 2019, l'activité du syndicat va s'orienter vers des missions très opérationnelles en cohérence avec les dispositions du SAGE et du PGRE avec pour objectif d'atteindre le retour à l'équilibre de la ressource en 2021.

### III Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution

#### I – la section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du syndicat.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et les charges du personnel du syndicat, les dépenses liées au bon fonctionnement de la structure ainsi que les études et recherches engagées par le syndicat.

Les recettes de fonctionnement sont constituées d'aides financières de l'Agence de l'Eau pour les postes des agents (1 Hydrogéologue, 1 chargé de mission, 1 technicien de nappe et 1 gestionnaire comptable et administratif). Les études seront subventionnées par l'Agence de l'eau, la Région, et le conseil Départemental de l'Hérault.

Années 2018 / 2019	BP 2018	BP 2019	Variations
<b>Dépenses et Recettes de fonctionnement</b>	<b>478 627.83 €</b>	<b>431 316.29 €</b>	<b>- 47 311.54 €</b>

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2019 sont moins élevées par rapport à 2018 en raison des crédits d'études revues à la baisse.

**Les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'exercice 2019 représentent 431 316.29 €.**

#### I – la section d'investissement :

La section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement du syndicat regroupe :

- en dépenses : l'acquisition d'équipements (qualitomètres, compteurs communicants...), l'amortissement des subventions d'équipements perçues.
- en recettes : les amortissements et les subventions allouées aux opérations d'investissement.

Années 2018 / 2019	BP 2018	BP 2019	Variations
<b>Dépenses et Recettes d'investissement</b>	<b>68 846.21 €</b>	<b>127 251.29 €</b>	<b>+ 58 405.08 €</b>

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 sont plus élevées en raison de l'acquisition de nouveaux équipements pour le suivi de la nappe.

**Les dépenses et recettes d'investissement pour l'exercice 2019 représentent 127 251.29 €.**

### III Effectif du syndicat et charges de personnel

En 2019, l'effectif du syndicat est de 4 agents et se décompose de la façon suivante :

Cadre d'emploi / poste	Grade	Temps de travail
<b>Filière Technique</b>		
Ingénieur en chef /Direction	A	Temps complet
Ingénieur principal/Chargé de missions	A	Temps complet
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe/ Technicien de nappe	B	Temps complet
<b>Filière administrative</b>		
Rédacteur / Gestionnaire comptable et administratif	B	Temps non complet 28h/sem

Les salaires et charges du personnel représentent 54 % des dépenses budgétisées de fonctionnement du syndicat.